

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 51 (1925)
Heft: 12

Nachruf: Cornaz, Maurice

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

seulement de cette énergie pourrait être utilisée pour créer de la force, car la vie animale et végétale en absorbe une quantité très importante pour continuer à subsister. La plus grande partie pourrait être récoltée sous les tropiques. Les expériences faites en vue d'utiliser l'énergie solaire se sont restreintes à la concentration de rayons lumineux au moyen de miroirs pour produire de la vapeur. *J. Ericsson* prétend avoir obtenu par ce moyen 1 HP par 20 pouces carrés de miroir.

Le professeur *Schraeder*, de Kiel, a estimé que l'énergie accumulée annuellement dans la vie des plantes est d'environ 22 fois celle consommée en charbon dans le même temps.

L'énergie due au vent, pendant une longue durée, serait de 5000 fois celle que produirait le charbon consommé pendant le même temps.

Voilà pour ces deux rapports d'intérêt général sur les ressources mondiales d'énergie. Voyons maintenant l'inventaire des ressources en énergie hydraulique de trois de nos voisins, l'Autriche, l'Italie et la France. (A suivre.)

Réorganisation du laboratoire fédéral d'essai de matériaux.

M. *Ros*, directeur du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux, a exposé récemment les principes qui régiront cette réorganisation.

Le 10 mai 1924, le Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale a institué une Commission consultative dont le but est :

1° de conférer et de conserver au Laboratoire fédéral la mission, qui lui appartient, de collaborer au développement et à la prospérité de l'industrie et des arts en Suisse ;

2° d'améliorer la situation financière du Laboratoire et de viser à le mettre en état d'équilibrer son budget par ses propres moyens ou, tout au moins, à réduire considérablement le déficit actuel.

En juillet 1924, à l'instigation de ladite Commission, la direction du Laboratoire adressa aux associations professionnelles intéressées et à diverses administrations une circulaire invitant les destinataires à visiter le Laboratoire et à faire connaître leurs observations et leurs vœux concernant l'activité et le développement de cet établissement.

La première condition dont la satisfaction est nécessaire à la prospérité du Laboratoire vise l'exécution impeccable et prompt des ordres. Puis vient l'accomplissement de recherches scientifiques en vue de perfectionner la science de la résistance des matériaux et de la statique.

Pour réaliser ce programme, le Laboratoire sera doté des quatre divisions suivantes ayant chacune à leur tête un ingénieur qualifié :

I. — Métaux, fils, câbles, récipients pour gaz liquéfiés et comprimés.

II. — Lians hydrauliques, béton, béton armé, argiles et pierres.

III. — Bois, papier, courroies et cordes.

IV. — Chimie industrielle. Analyses chimiques. Huiles, lubrifiants, caoutchouc, matières colorantes, vernis.

Une enquête ayant montré que le déficit dont souffre la trésorerie du Laboratoire est dû à l'insuffisance des tarifs et au nombre trop restreint des ordres, tous les efforts de la direction viseront à y remédier, non seulement par un relèvement des tarifs, mais, avant tout, par la rédaction de rapports d'expertise soignés, explicites, munis de conclusions précises, que les commettants n'hésiteront pas à rétribuer en proportion des services qu'ils en retireront. « La fixation amiable de la redevance, indépendamment de toute prescription réglementaire, est tout indiquée ici. » Les essais faits dans ce sens, de-

puis plus d'une année, ont d'ailleurs démontré la justesse de cette conception.

Les statuts du Laboratoire lui imposent la publication de « Communications du Laboratoire fédéral d'essais des matériaux ». Cette publication sera reprise et des séances publiques de discussion auront lieu tous les deux mois en vue de rétablir le contact entre le Laboratoire et l'industrie. Nous avons déjà parlé de ces séances ; la première a eu lieu le 2 mai dernier.

En outre, on a commencé à constituer une collection — d'ailleurs absolument indispensable — des résultats d'essais.

Semaine Juridique de Paris.

Du 4 au 11 octobre 1925 aura lieu à Paris, à la Faculté de Droit, une série de 24 conférences sur les *Tendances nouvelles de la Législation et de la Jurisprudence françaises*.

Ces conférences, faites par des juristes appartenant tous à l'Université de Paris et qui s'adressent aux spécialistes — étudiants en droit, juristes français et étrangers — ont pour objet de dresser une sorte d'inventaire des principes nouveaux du droit français : *Droit public, Droit privé, Droit international, Organisation économique*.

D'autres séries de conférences, dans des années ultérieures, compléteront ce tableau.

Adresser toute correspondance et adhésion à M. Henri Goy, Directeur du Bureau des Renseignements Scientifiques de l'Université de Paris, Sorbonne, Paris (Ve).

NÉCROLOGIE

Maurice Cornaz.

Né à Montet (Vully), le 21 mars 1854, Maurice Cornaz fit ses études à Lausanne et obtint, en 1874, le diplôme de l'Ecole d'Ingénieurs de cette ville. Après avoir terminé un apprentissage de mécanicien aux usines Rietmann à Netstal (Glaris) de 1874 à 1875, il est, dès 1875, ingénieur de la Compagnie du Lausanne-Ouchy et Eaux de Bret, jusqu'en 1880.

En 1880 il s'établit à Evian avec son frère pour exploiter jusqu'en 1889 l'atelier de constructions mécaniques connu sous le nom de Cornaz et C^{ie}.

Dès la fin de 1889 à 1893 il est ingénieur à l'atelier de constructions mécaniques Ch. Schnider, à Neuveville.

En 1893 il entre à la Compagnie Générale de Navigation sur le Lac Léman où il avait été appelé à la suite de l'explosion des chaudières du bateau *Mont-Blanc*. Deux ans plus tard il est nommé directeur technique de cette Compagnie, à la suite de la mort du directeur d'alors, M. Rodieux ; il a occupé ce poste jusqu'à sa mort, soit pendant trente ans.

Durant ces trente années la Compagnie de Navigation a pris un développement considérable. Il en a complètement transformé la flotte, les anciens types de bateaux disparaissant peu à peu pour être remplacés par les bateaux-salons qui sont certainement parmi les plus beaux et les plus confortables de ceux de nos lacs suisses.

Il n'a cessé d'introduire sur les bateaux toutes les améliorations techniques à l'ordre du jour et de créer des dispositifs et constructions nouvelles dont beaucoup ont été définitivement adoptées par les Usines Sulzer Frères, à Winterthur.

Ces nombreuses années passées à la Compagnie de Navigation avaient fait de M. Cornaz un véritable spécialiste des questions navales. C'est ainsi qu'il créa une méthode pour la compensation des boussoles et pour le calcul de la stabilité

des bateaux. M. Cornaz a exposé les éléments de cette méthode de calcul de la « Stabilité des bateaux à vapeur » dans le numéro du 25 janvier 1909 du *Bulletin technique*.

Aussi était-il très souvent consulté comme expert par les autres compagnies de navigation des lacs suisses.

L'Association d'Entreprises Suisses de Navigation et le Département fédéral des Chemins de fer le chargèrent de l'établissement des normes pour la construction des bateaux destinés à nos lacs suisses.

Sa compétence en matière de chaudières l'avait fait appeler à siéger au Comité de la Société des Propriétaires de chaudières à vapeur. Il fut également président de l'Association d'Entreprises de Transports pour l'achat des charbons et au moment de sa mort il en était encore le vice-président. Il faisait aussi partie de la Commission fédérale de l'Economie Hydraulique.

C'était un grand travailleur, mais ses septante et une années commençaient à lui peser: aussi lorsqu'en janvier dernier il fut atteint par la grippe il n'eut pas la force de reprendre le dessus. La mort récente de ses deux derniers frères et l'incendie du bateau *Bonivard*, ce vieux serviteur de la Compagnie, lui causèrent des émotions qui contribuèrent certainement à hâter sa fin.

Il s'est endormi le 7 mai à la suite d'une faiblesse cardiaque.

SOCIÉTÉS

Assemblées générales de l'« Association suisse des Electriciens » et de l'« Union des Centrales suisses d'électricité ».

Lausanne aura le privilège de recevoir ces deux Associations qui y tiendront leurs assemblées générales annuelles le 13 et le 14 de ce mois.

Les manifestations (banquets, promenade sur le lac, excursions techniques) qui accompagneront ces assemblées ont été organisées par un comité local, composé de MM. A. de Montmollin, ingénieur, chef du Service de l'électricité de la Commune de Lausanne; G. Nicole, directeur de la C^{ie} vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe; R. Schmidt, directeur de la Société l'Energie de l'Ouest-Suisse.

A l'assemblée de l'U. C. S., le 13 juin, à 15 heures, au palais de Rumine, M. L. Martenet, directeur du Service de l'électricité de Neuchâtel, parlera de la « Tarification multiple et ses applications » et à l'assemblée de l'A. S. E., le 14 juin, à 9 h. 30, au palais de Rumine, M. F.-J. Rutgers, ingénieur, fera une conférence sur « Beobachtung elektrischer Störungen, wie Windungschluss und dergleichen, unter Benützung von Hochfrequenzerscheinungen ».

Le 15 et le 16 juin, excursions techniques, en deux groupes, l'un visitant les usines de la C^{ie} des Forces de Joux, l'autre, les installations de Barberine.

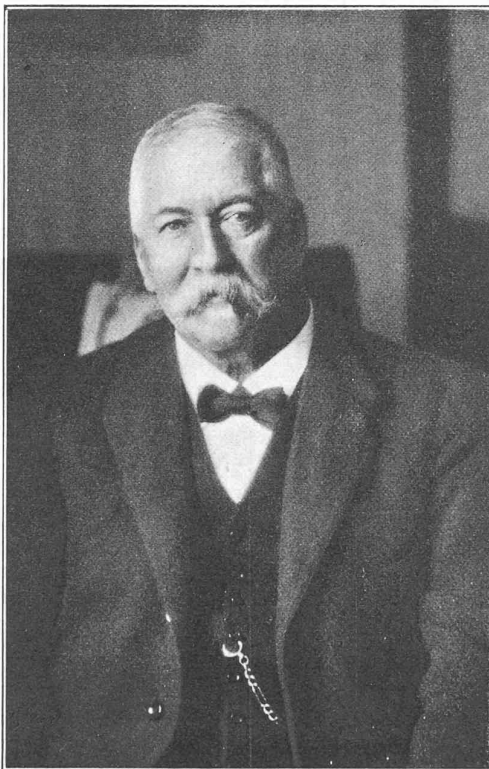
Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués tenue le 4 avril 1925, à 14 h. 45, au restaurant « Bürgerhaus », à Berne.

ORDRE DU JOUR:

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 30 août 1924 à Filisur (*Bauzeitung*, année 84^{me}, page 187 à page 200; *Bulletin*, 50^{me} année, page 322; *Rivista*, anno 13^{mo}, pag. 123).
2. Rapport de gestion de l'année 1924.
3. Comptes pour l'exercice 1924.
4. Budget pour l'exercice 1925.
5. Annexe aux normes N° 132 et N° 135 (installations sanitaires et installations de chauffages centraux).
6. Propositions des Sections.
7. Divers. (Principes à observer dans l'organisation des Concours d'architecture N° 101; commissions illicites, etc.)



MAURICE CORNAZ.

Présence. Les membres du Comité central, savoir: MM. C. Andrae, président, Vischer, Dubs, Buchi, Mathys, Paris et le secrétaire de la Société M. Zschokke, M. Broillet s'est excusé. Douze Sections sont représentées par 43 délégués, savoir:

Argovie: K. Burkard, H. Herzog; Bâle: A. Linder, H. Baur, Ch. Blass, C. Leisinger; Berne: E. Ziegler, A. Hartmann, F. Hubner, W. Hünerwadel, E. Müller, Th. Nager, F. Steiner, H. Walliser; Fribourg: L. Hertling; Genève: F. Fulpius, M. Brémond, R. Maillart; Grisons: H. de Gugelberg; Saint-Gall: W. Grimm, H. Hugentobler; Thurgovie: J. Baumgartner; Vaud: H. Demierre, A. Dumas; Waldstätte: G. Bäumlin, C. Griot, M. Messer; Winterthur: P. Oerttag, R. Rittmeyer; Zurich: A. Walther, J.-A. Arter, Fr. Bäschlin, O. Cattani, Ed. Diserens, C. Jegher, G. Korrodi, P. Lincke, M.-P. Misslin, S. Bertschmann,

H. Oetiker, H. Peter (arch.), W. Sattler, R. Zollinger.

Sont excusés: les Sections de Neuchâtel, de Schaffhouse et du Tessin.

Présidence: M. le professeur C. Andrae; Protocole: M. Zschokke, ing., secrétaire.

Le président ouvre la séance peu après 15 heures. Il déclare que les comptes et le budget ayant été approuvés par votation écrite pour les deux exercices annuels précédents, le Comité central a désiré cette fois-ci une discussion verbale en assemblée des délégués.

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 30 août 1924 à Filisur. La Section de Berne demande, par motion écrite, que le dernier alinéa du tractandum 5 soit complété comme suit:

« Les normes de jaugeage sont approuvées à l'unanimité par scrutin ouvert, sous réserve d'une mise au point rédactionnelle possible par la Section de Bâle et d'éventuelles corrections de la matière même de la part de la Section de Berne, ces observations devant être formulées dans l'espace d'un mois. »